

Nautisme et environnement : comment concilier les deux ?

**Vous naviguez sur l'eau et êtes préoccupés par l'environnement ?
Voici comment concilier passion nautique et conscience environnementale.**

Bien que le climat des Hautes Laurentides limite la saison de nautisme à quelques mois, certaines précautions des plaisanciers contribuent à préserver l'écosystème aquatique.

Conseils pour protéger l'environnement :

- Laver les embarcations avant leur mise à l'eau aux descentes d'embarcations, conformément au règlement de la ville de Mont-Tremblant.
- Préférer les moteurs quatre temps et à injection électronique, aux moteurs deux temps.
- Respecter les **limites de vitesse riveraine universelles** : limite de vitesse de 10Km/H (6MPH) à l'intérieur d'une ceinture de 60 mètres de la berge (Articles 2. et 3. du CCNV).
- Utiliser un mécanisme de réduction du bruit (ex.: silencieux, insonorisation du moteur). (Articles 4. du CCNV).
- Naviguer selon un tracé unique afin de réduire le sillage de votre embarcation (évitez de naviguer en cercle ou en anneau). (Articles 5. du CCNV).
- Respecter *Le règlement sur la prévention de la pollution*, en vigueur pour la conduite des embarcations à moteur sur les eaux navigables.

Une sensibilisation sur la façon de protéger les lacs permettra de conserver ce patrimoine naturel, tout en protégeant les droits de circuler librement sur les eaux navigables.